

Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Rhône-Méditerranée-Corse

Monsieur Dominique Chalumeaux,

Je vais donner la parole à François Lavrut sur la présentation d'une motion relative au SDAGE, le futur SDAGE du bassin Rhône-Méditerranée Corse.

Monsieur François Lavrut,

Merci Dominique. Je vais vous faire une présentation compréhensible en essayant d'aller au plus près des actions concrètes de tous les jours qui sont reprises dans cette motion que nous vous demandons de voter pour le SDAGE.

Le SDAGE est le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, on le discute au niveau du bassin Rhône-Méditerranée Corse. La profession agricole, qui a 7 élus au comité de bassin, avait voté contre en septembre 2014. Là, cela revient en consultation aux organisations telles que les Chambres, et on peut donner un avis par écrit avant la fin du mois. Voici les points sur lesquels la commission agriculture a travaillé :

- On pense impérativement que pour la profession agricole c'est très néfaste. Il y a déjà un ensemble de cartes qui expliquent la méthode. On pense que cela va donner du droit en plus au code de l'environnement, ce qui pose vraiment un problème. Ceci devra être précisé afin que de ne pas donner de nouveaux droits.

- Le deuxième point touche plus la partie du sud de la France, c'est tout ce qui est mobilisation de la ressource. On est parti sur une logique d'économie d'eau pour irriguer mais, avec le réchauffement climatique, on doit tout mettre en œuvre pour faire de la mobilisation de ressources, c'est-à-dire commencer à faire des réserves de substitution.

- Ensuite, c'est la préservation du potentiel agricole. Bien souvent, quand on compense pour une zone humide, on le fait au détriment de la terre agricole. On souhaite que toute action vis-à-vis de l'environnement ne se fasse pas au détriment du potentiel et des terres agricoles.

- Quatrième point : les impacts économiques. Bien souvent, lorsqu'on met des mesures en place vis-à-vis d'une action environnement où on peut tous être satisfaits, on impacte la production agricole sur un territoire, ainsi que le social vis-à-vis de l'emploi et des richesses créées induites. On voudrait donc que ces choses-là soient prises en compte et que chaque fois qu'on fait une action sur l'environnement, on puisse calculer l'impact, la perte économique, la perte sociale sur un territoire.

- Le point suivant, ce sont les valeurs vis-à-vis du phosphate. Le code de l'indicatif national est de 0.1 à 0.5 milligramme par litre. Dans le SDAGE, il est précisément écrit qu'on descendrait à 0,07 milligramme. Ceci va surtout toucher les plateaux, les problèmes de la Loue. On est surtout sur ces actions mais qui ne seront pas sans incidence sur tout l'élevage du massif.

- Le dernier point concerne les zones de sauvegarde. Il me semble que s'il y a l'obligation d'en mettre, cela devrait être fait en concertation avec la profession agricole.

Voilà pour la partie SDAGE.

Il y a également le programme de mesures qui s'applique plus localement sur des actions concrètes. On a ressorti à peu près deux ou trois actions pour la partie Jura qui est typique. La première est sur les plateaux calcaires jurassiques où on risque d'être mis dans le registre des zones protégées, dans un premier temps sur les phytosanitaires. Mais vous savez que quand on commence à mettre une réglementation en place, elle va souvent plus loin quelques années après. On se pose donc des questions par rapport à cette action. Le deuxième point qui ressort est par rapport aux pressions phytosanitaires. On trouve que la solution, c'est les MAEC. Et on se rend compte de la rigidité du système pour que les agriculteurs puissent adhérer. Notre remarque indique que si nous n'avons que ce système qui est très rigide, où ce sera très compliqué de s'adapter pour les agriculteurs, on n'est pas sûr de la réussite. Le troisième point porte sur la pression sur les élevages. Il y a une réduction des pressions azotées liées aux élevages dans le cadre de la directive nitrates. Je n'ai pas eu le temps d'aller dans le détail des actions de l'arrêté qui a été pris, mais on se rend compte que sur nos zones qui risquent de passer en zone vulnérable dans la partie Jura, on pense que l'élevage est un atout et non pas une contrainte. Tant qu'il y aura de la polyculture élevage dans nos zones et qu'il restera une partie en prairie temporaire ou permanente, c'est plutôt un atout pour la qualité de l'eau. Et tel que le texte est écrit dans le programme de mesures, l'élevage est plutôt un problème. Chez nous, c'est plutôt une chance. Le dernier point concerne les plans de gestion des risques d'inondation où nous ne sommes pas dans les secteurs sensibles, mais toute la basse vallée du Doubs est dedans. Il y a une petite annotation avec une motion sur deux points particuliers, le problème est qu'il ne faut pas que les plans de prévention des risques d'inondation amènent des contraintes supplémentaires pour la construction des bâtiments d'élevages en zone inondable. Un autre point concerne tout le système assurantiel. A partir du moment où on aggraverait les situations dans les zones inondables, comment le système assurantiel peut-il être pris ? Et qui paie l'addition si on aggrave les risques ?

Voilà la présentation du SDAGE et du programme de mesures, ainsi qu'une motion vis-à-vis du plan de gestion des risques inondation.

Concernant le SDAGE, il y a une consultation publique où chacun d'entre vous est appelé, en tant que citoyen, à répondre, sur le site de l'Agence de l'Eau. Dominique va vous proposer que la Chambre d'Agriculture émette un avis défavorable en sachant que, si nos remarques étaient prises en compte, l'avis pourrait être reconsidéré.

Monsieur Dominique Chalumeaux,

Merci de cette précision François. J'aurais peut-être effectivement dû le dire en introduction. Si on soumet cet avis à l'assemblée, c'est parce que la Chambre d'Agriculture doit rendre un avis, c'est-à-dire qu'on ne s'exprime pas simplement pour le plaisir de le faire, en effet, nous sommes consultés. L'ensemble des Chambres d'Agriculture de tout le bassin est consulté et doit rendre un avis. Nous nous sommes concertés, je pense que le même avis sera rendu par toutes les Chambres. Nous ne sommes pas toutes concernées au même titre parce que nous sommes tête de bassin, on n'a pas d'irrigation, etc., mais d'autres départements sont concernés à d'autres titres. On émet donc un avis sur ce qui nous touche plus particulièrement.

C'est un très gros travail parce que le SDAGE représente énormément de documents, il faut donc tous les étudier et avoir la capacité, derrière, de voir toutes les conséquences éventuelles des propositions qui sont faites. C'est extrêmement lourd ! L'eau, on en parle souvent. C'est un très gros enjeu pour l'avenir. Ça l'est déjà au présent et la Chambre d'Agriculture est très présente sur la protection de la ressource en eau en particulier. On a aussi accompagné l'irrigation, etc. C'est donc un sujet que nous connaissons bien. Le SDAGE est régulièrement révisé, tous les 6 ans, avec, à chaque fois, un cran de plus en termes de protection, sécurisation, peut-être pas jusqu'à restriction, mais raisonnement de l'usage de l'eau, précautions, etc. L'avis que l'on émet, que François a motivé, est un avis défavorable à ce stade. C'est-à-dire que, si tout ce qui a été évoqué par François était pris en compte, on pourrait revoir notre position. Avez-vous des questions ou des remarques ? Madame Grossiord ?

Madame Elise Grossiord,

Merci. Juste une remarque. Je trouve toujours très difficile de voter sur quelque chose dont on vient de prendre connaissance, on n'a pas de recul. Nous allons donc nous abstenir parce que je ne vois pas comment ce serait possible autrement. Si nous avions les documents un peu avant, ce serait plus facile pour nous de prendre du recul. Merci.

Monsieur Dominique Chalumeaux,

On comprend. Y a-t-il d'autres remarques, d'autres questions ? Je mets aux voix. Avez-vous des avis contraires ? Y a-t-il des abstentions sur cet avis ? Trois abstentions. Je vous remercie.

Délibération SDAGE 2016-2021
VOTE : 0 contre et 3 abstentions

Projet de plan de gestion des risques d'inondations 2016-2021 du bassin Rhône-Méditerranée-Corse

Monsieur François Lavrut,

Je rappelle les deux points que nous voulons aborder dans la motion concernant le plan de prévention des risques d'inondations. On a un gros point sur la basse vallée du Doubs où le Jura est concerné, en limite Saône-et-Loire. A partir de là, on n'est pas en territoire à haut risque avec la population, puisqu'ils avaient donné des critères vis-à-vis de l'indice population. Mais on peut tout de même être concerné par la problématique des bâtiments d'élevages : comment on pourra construire en zone inondable, est-ce qu'on aura le droit au remblai, etc ? Ce qu'on souhaite, c'est alerter pour éviter que la réglementation se durcisse dans ces zones où il est compliqué de placer un bâtiment agricole ou d'améliorer un bâtiment existant, et qu'on ne se retrouve pas dans des situations figées. La deuxième remarque porte sur le problème assurantiel. On se rend compte qu'il devient difficile, si on aggrave le risque inondation sur une entreprise économique, de l'assurer. Qui prend en charge ? On met le doigt sur ce point qui est un peu l'émanation des plans de prévention des risques inondations. Nous proposons un avis réservé sur le projet de PGRI tel qu'il est rédigé. On reste sur un avis réservé, on n'est pas sur un avis contraire. Tu voulais que je lise tout le document Dominique ?

Monsieur Dominique Chalumeaux,

Non. Merci. Avez-vous des questions ? Tout le monde n'est pas forcément concerné par les problématiques d'inondations mais c'est un risque croissant, nous dit-on, avec le changement climatique. On le vérifie d'ailleurs chaque année. Pas de remarques ? Je mets aux voix : y a-t-il des avis contraires ? Y a-t-il des abstentions ? Trois abstentions. Je vous remercie.

Délibération sur l'avis concernant le projet de PGRI 2016-2021
du bassin Rhône-Méditerranée-Corse
VOTE : 0 contre et 3 abstentions

Je crois avoir épuisé l'ordre du jour que nous nous étions fixé. Je vais vous présenter mon discours et ensuite nous engagerons le débat. Suivront les interventions des invités.

Discours d'actualité de Monsieur Dominique Chalumeaux, Président de la Chambre d'Agriculture du Jura

Monsieur Dominique Chalumeaux,

Monsieur le Préfet, Monsieur le Député, Mesdames, Messieurs les élus régionaux, Mesdames, Messieurs les élus, Chers collègues, Chers amis, mon propos se déroulera en deux temps, une première partie sur les enjeux agricoles au sens larges, sur lesquels la Chambre d'agriculture est présente, et à nouveau sur les perspectives d'organisation régionale.

A l'occasion de cette session, je tenais à prendre un temps d'explication des évolutions auxquelles notre compagnie consulaire est, et sera, contrainte de s'adapter. Auparavant, je souhaiterais aborder clairement un certain nombre de sujets d'actualité.

Tout d'abord, sur le dossier PAC qui mobilise très largement nos services.

Une intervention qui sera, et vous m'en excuserez, Monsieur le Préfet, un peu virulente, mais quand les choses ne fonctionnent pas bien, il est de notre devoir de le dire. Ce ne sera que la deuxième fois en deux sessions.

Lors de la réunion qui s'est tenue au ministère, le mardi 10 mars dernier, le Ministre de l'Agriculture a précisé qu'il était primordial que cette campagne PAC permette à la fois :

- De simplifier les modalités de déclaration pour les agriculteurs, tout en gardant le principe de responsabilité individuelle de chacun. On peut dire qu'on en est très loin à ce stade.
- D'assurer un délai suffisant pour effectuer la déclaration.
- Tout cela dans le but de tenir un calendrier de versement des aides aux agriculteurs, puisque l'un découle de l'autre.

Le programme est ambitieux et, même si le Ministre nous annonce que l'ensemble des textes communautaires a été négocié et les arbitrages nationaux rendus, je peux vous dire que ce n'est pas le cas, et je ne peux pas vous cacher l'inquiétude et l'impression d'amateurisme que ressentent bon nombre d'entre nous. Si jusqu'alors nous pouvions nous référer à des décrets et des circulaires d'application qui étaient produites très en amont de la campagne, nous ne pouvons que regretter que le cadre réglementaire se résume maintenant à des notes internes évolutives, des power-points ou une foire aux questions.

Les services de la DDT ne me démentiront pas, même si, je peux le comprendre, vous êtes tenus à un devoir de réserve.

Vous vous doutez bien que la solidité juridique de ce type de document est plus que fragile et l'expérience de ces derniers mois devrait pourtant nous servir d'avertissement.

Le plan de recalage des surfaces éligibles imposé à la France suite aux audits de la commission sur les campagnes couvrant 2008 à 2012 s'est traduit par une correction financière de 1,1 milliard d'euros ! 1,1 milliard d'euros dont les médias ont dit qu'ils avaient été perçus par erreur par les agriculteurs.

La campagne PAC débutera donc le lundi 27 avril pour se terminer le 9 juin 2015. Donc un report de 4 semaines par rapport à l'habituel. Cependant, la date de dépôt des demandes d'aides couplées animales reste, elle, fixée au 15 mai 2015. D'où la motion que nous avons présentée tout à l'heure.

De ce fait, le calendrier des rendez-vous prévus à la Chambre d'Agriculture du Jura a été totalement chamboulé et revu afin de s'adapter à ces nouvelles dispositions, avec la contrainte de reprendre les dossiers deux fois.

Pour la petite histoire, nous sommes engagés dans le fait d'accueillir ici 1 100 exploitants pour les aider dans le remplissage des dossiers compte tenu de la complexité liée au changement de modalités. 25 agents sont concernés. Le fait de reporter de quelques semaines implique des conséquences énormes.

Notre département comprend un nombre important d'élevages laitiers et allaitants : nous allons donc mettre en place un dispositif d'accompagnement complémentaire permettant le dépôt de ces aides animales au 15 mai, avec des permanences téléphoniques pour réaliser les déclarations en ligne.

Je vous invite, vous qui êtes concernés, à faire le nécessaire pour vous adapter à cette nouvelle organisation.

Par ailleurs, il est annoncé la mise en place de modalités de simplification pour assister les agriculteurs dans la détermination des surfaces d'intérêt écologique (SIE), des surfaces non agricoles et des surfaces des parcelles déclarées. Or, dans le même temps, la couche informatique des surfaces non agricoles (SNA) ne sera pas disponible pour la période de télédéclaration. Où est la simplification puisque les agriculteurs ne pourront donc pas connaître leurs surfaces admissibles au moment de leur déclaration ?

Habituellement, la surface déclarée était la surface admise. Là, on n'aura pas la capacité à le vérifier.

Quant aux contours d'îlots, ils devront, pour la énième fois, être vérifiés sur la base des données fournies par l'ASP et de la nouvelle Orthophoto 2013. Aujourd'hui, on a des satellites très puissants, très performants en termes de photo, et à chaque fois qu'on a une nouvelle carte Orthophoto, on a des changements.

A la suite de la période d'instruction des dossiers par la DDT, les exploitants recevront un courrier notifiant ces informations. Une période contradictoire - ce qui est nouveau dans le dispositif - sera ouverte pour pouvoir procéder à de nouvelles corrections. Ce qui sous-entend que nous allons aussi devoir maintenir des agents quasiment en faction pour pouvoir vous accompagner.

Vous le comprendrez, tous ces éléments contribuent à complexifier considérablement la réalisation de chaque déclaration.

Enfin, concernant les conditions d'attribution de l'ICHN, elles seront modifiées dès 2015. Pour la petite histoire, il y avait une réunion, ce matin au ministère, à laquelle je n'ai pas pu me rendre, sur ces questions qui ne sont pas soldées.

Sachez simplement que les plages de chargement, la comptabilisation des céréales autoconsommées et les périodes de versements sont encore teintées - le mot est faible - de nombreuses questions et incertitudes. Ce n'est pas le tout de renvoyer les questions posées à des groupes de travail qui se succèdent de semaine en semaine, nous avons besoin de réponses claires et juridiquement sécurisées. L'ICHN a été présentée comme une compensation ; un des seuls « plus » parmi les nombreux « moins » qui vont frapper 40 % du territoire départemental suite à la nouvelle PAC. Rappelez-vous, le Président de la République s'était engagé, au Sommet de l'Élevage, à revaloriser les ICHN de 15 %. Si le montant des 15 % est peut-être atteint globalement, ce ne sera pas 15 % par exploitant, dites-vous le bien.

Dans ce contexte, plus que jamais, la Chambre d'Agriculture est mobilisée pour accompagner les agriculteurs dans leur télédéclaration : 25 collaborateurs et une possibilité d'accueillir 1 100 agriculteurs.

Dans le prolongement de ce mouvement d'humeur, je voulais également aborder le dossier Installation. Je le fais régulièrement depuis un an.

Après une année 2014 transitoire compte tenu du transfert de compétence aux régions, nous pensions que l'instruction serait prête début 2015, comme annoncé par le Ministre de l'Agriculture.

Or, nous constatons, là encore, que, d'une part, les règles du jeu ne sont pas encore totalement fixées et, d'autre part, que les quelques dossiers déposés en début d'année seront tous à reprendre pour tenir compte des changements de dernière minute, suite aux négociations toujours en cours sur le règlement de développement rural, sur le nouveau plan régional, ce n'est toujours pas arrêté entre l'Etat, les Régions et l'Union Européenne. Reste que, même si le délai de dépôt du dossier PAC est repoussé au 9 juin, c'est bien au 15 mai que l'on appréciera la situation du jeune qui veut s'installer cette année dans un contexte très incertain.

Vous aurez compris ce que je pense de cette situation : comment apporter un conseil précis et sécurisé dans un contexte flou et évolutif ?

Quelle image pour la Chambre d'Agriculture qui est au contact des futurs jeunes agriculteurs, sans parler des coûts qu'entraînent ou qu'engendrent ces cafouillages ?

Pour ne pas parler uniquement des choses qui fâchent, je souhaitais aborder plusieurs dossiers d'avenir, sur lesquels la Chambre d'Agriculture est engagée.

Sur le dossier de l'agro-écologie, qui est annoncé pour concilier performance économique et environnementale, notre implication est notoire au travers d'expérimentations, de productions de références, de démarches de conseils et d'expertises au travers de notre participation à divers réseaux (DEPHY, SBT, ...) et par l'animation de groupes de développement et de formations. Nous contribuons ainsi, de façon très concrète, à relever les trois défis majeurs de l'agriculture : produire de la qualité en étant compétitifs, préserver les écosystèmes et entreprendre pour participer au développement des territoires.

Les principales actions engagées en agro-écologie portent sur :

- Le travail du sol en lien avec les plateformes ARTEMIS développées par les coopératives (Interval, Terre Comtoise),
- L'amélioration de la fertilisation et la réduction des traitements,
- Mais aussi, la valorisation des effluents via notre implication dans les réunions organisées par l'URFAC en secteur AOP ou encore notre engagement dans l'Agriculture Biologique, avec le soutien au plan ambition bio 2017. L'ambition bio, il y a très longtemps que nous la portons dans cette Chambre d'agriculture. Jacques Chalumeau peut en témoigner en tant que président du SUAD il y a plus de 20 ans.

Une filière bio pour laquelle on constate une reprise des demandes de conversion dans les filières traditionnelles polyculture-élevage et céréales : 15 dossiers de demande de conversion correspondant à plus de 1 000 hectares et environ 500 000 litres de lait sont en cours.

Quelques mots sur les dispositifs d'aide PMBE – PPE et PVE qui sont en cours de finalisation. Un appel à projets pourrait s'ouvrir fin avril pour un mois et demi. Si nous pouvons regretter la faiblesse des crédits affectés au PPE et surtout au PVE, les conditions d'accès sont pratiquement identiques à celles de l'ancien programme, avec, bien entendu, quelques obligations supplémentaires pour le PMBE :

- La couverture des nouveaux stockages de déjections pour les zones montagnes et Piémont,
- La fourniture d'un plan d'épandage au moment du dépôt de la demande d'aide. C'est bien au moment du dépôt de la demande.

Le nouveau dispositif fait également apparaître la notion de zone laitière fragile nord Jura, secteur de la Bresse et du Haut-Jura pour notre département. Dans ces zones où la production laitière est en diminution, l'accès au dispositif d'aide est favorisé et le taux de subvention majoré de 10 %. Dites-le autour de vous. Des majorations de 10 % sont également prévues pour les productions ovines, caprines et porcines qui sont toutes en recul.

Concernant le PVE, les documents ne sont pas encore complètement finalisés, ce qui risque de décaler un peu l'appel à projets sur mai-juin, notamment pour les aires de lavage des pulvérisateurs.

Concernant la filière bois : une filière importante pour notre département et, à laquelle, et, pour laquelle, nous sommes attachés et impliqués à la Chambre d'Agriculture. Le programme baptisé « gestion multifonctionnelle de territoire » est l'illustration de notre engagement pour la gestion forestière.

Ce programme a pour ambition de mettre en place une véritable économie de filière bois sur le territoire de la communauté de communes Arcade dans le Haut-Jura. Il s'agit de favoriser l'utilisation du bois localement par les acteurs de la transformation et de l'utilisation de cette matière.

Actuellement, l'action consiste à organiser l'implication des gestionnaires et des propriétaires forestiers dans ce programme de massification de la gestion forestière.

Pour y parvenir, nous sommes en train de créer la première Fruitière de Gestion Forestière, sous statut d'association syndicale libre, véritable fédération des propriétaires, pour gérer en commun leur patrimoine. Leur engagement est fort, car ils adhèrent de façon volontaire et ils engagent leurs parcelles pour toute la durée de l'association. Ainsi, chacun s'engage à déléguer à la Fruitière la gestion durable de ses parcelles, pour effectuer les coupes et les travaux sylvicoles nécessaires, en synergie avec les autres adhérents.

Consciente qu'une adhésion « à vie » peut être mal perçue par les propriétaires indécis, la Fruitière propose un contrat test qui permet d'essayer une fois le dispositif. Si le propriétaire est satisfait de ce test, il peut alors adhérer à la Fruitière.

Ce projet est particulièrement innovant et associe tous les acteurs du territoire pour une plus-value locale.

Toujours sur les dynamiques territoriales de développement local, la Chambre d'Agriculture du Jura poursuit son travail d'accompagnement des acteurs, notamment avec la FDGDON, que nous accompagnons dans sa réforme depuis deux ans.

La plupart des GDON ont voté leur dissolution et les agriculteurs cotiseront directement à la FDGDON. On est là dans la gestion, la défense des nuisibles dans l'agriculture.

Cette réforme vise à renforcer les moyens et l'efficacité d'action de la fédération départementale pour permettre à ses adhérents de lutter entre autres contre les corvidés, les campagnols et les ragondins notamment. La mise en place récente du FMSE pour indemniser les pertes liées aux campagnols est conditionnée à ces démarches de lutte collective. Je vous encourage vivement à soutenir cet effort collectif puisque nous sommes régulièrement soumis à ces pullulations.

Concernant l'animation des GVA, nous confirmons notre soutien aux groupes de développement par la mise à disposition de compétences d'animation. Pour autant, il devient indispensable que ces groupes contribuent au financement des temps d'animation par la recherche de financements externes et en particulier peut-être grâce aux GIEE.

A propos des MAEC, nous conduisons les animations et les appuis techniques nécessaires auprès des agriculteurs pour leur mise en œuvre sur tout le territoire. C'est aussi un des piliers de la nouvelle loi d'avenir et de la nouvelle PAC. Ces mesures demandent une exigence plus importante dans la gestion des pratiques de l'exploitation que les précédentes MAE Territorialisées. Nous déplorons, là encore, que l'ensemble des règles d'application ne soient toujours pas connues à ce jour, comme par exemple les modalités de calcul de l'IFT (indice de fréquence de traitement).

Autre dossier pour lequel les compétences de la Chambre d'Agriculture sont unanimement reconnues : la gestion des effluents d'élevages. Dans les perspectives d'évolution des élevages en zone AOP, avec l'arrêt des quotas, l'agrandissement des troupeaux, les enjeux environnementaux et une image de marque à maintenir, l'URFAC a sollicité les Chambres d'agriculture du Doubs et du Jura afin d'animer des rencontres dans chaque coopérative sur la thématique des sols et des pratiques, et de formuler des recommandations en matière de gestion des effluents d'élevage et de fertilisation.

La première rencontre a eu lieu à la coopérative du Mont Rivet. Trois autres rencontres sont prévues ce printemps dans les coopératives d'Aromas, des Moussières et de Rix-Trebief-Bief du Fourg.

Et, puisque nous parlons d'effluents d'élevages, il n'y a qu'un pas pour aborder la méthanisation : méthanisation en faveur de laquelle nous poursuivons notre investissement, parce que nous y croyons, mais également pour la structuration de projets sur le territoire. En ce sens, la Chambre d'Agriculture apporte son appui à trois porteurs de projets, à savoir le lycée de Mancy et deux groupes d'agriculteurs sur le secteur de Plasne et l'agglomération de Dole.

Pour terminer ce volet consacré au territoire, quelques mots sur les programmes LEADER. L'appel à candidature pour la mise en place de ces programmes s'est terminé fin février. A notre connaissance, cinq territoires du Jura ont répondu et couvrent la majeure partie du Jura. La Chambre d'Agriculture s'est fortement impliquée dans quelques dossiers d'élaboration et de soutien de candidatures. C'est une réelle opportunité de développement de projets et d'innovation pour nos territoires ruraux en contribuant ainsi à leur dynamique économique et sociale. Le processus se poursuivra par la sélection des programmes par le Conseil régional, nouvelle autorité de gestion des fonds européens, au cours de l'été 2015.

Voilà pour ce qui est de l'activité de la Chambre d'Agriculture. Je n'ai, bien entendu, pas pu aborder l'ensemble des dossiers traités au sein de la Maison mais, je souhaitais consacrer un second temps de mon discours aux évolutions rapides auxquelles les Chambres d'Agriculture vont devoir se conformer, mais qui ont déjà été largement évoquées précédemment.

Comme on l'a vu, depuis plusieurs mois, la Chambre d'Agriculture du Jura, comme de nombreux établissements publics, traverse une période d'adaptation à un cadre législatif et réglementaire en pleine évolution.

Depuis septembre 2014, pas moins de trois lois et projets de lois concernent directement votre établissement dans son fonctionnement, ses compétences et son financement.

Nous pouvons certes regretter la précipitation avec laquelle ces évolutions sont intervenues mais, nous n'avons pas d'autre choix que de nous adapter. Nous adapter sans toutefois perdre de vue le fondement même de ce qui doit guider notre action d'élu à la Chambre d'Agriculture, en proposant un accompagnement et des services performants, en réponse aux attentes des agriculteurs jurassiens. Une ligne directrice que nous avons suivie en lançant PROJAGRI, un projet régional, comme outil opérationnel de notre projet d'entreprise. Avant que ces trois textes de lois ne viennent en débat, nous les pressentions et nous nous étions résolument placés dans une perspective nouvelle, que je qualifierais simplement de plus professionnelle, avec la mise en œuvre du projet d'entreprise qui nous a permis de développer nos prestations. Comme vous avez pu le vérifier dans le compte d'exploitation. Je crois sincèrement que ce virage est pris et nos collaborateurs se sont beaucoup investis pour y parvenir, et je tiens à les en remercier. Dans ces périodes d'incertitudes et de questionnements légitimes, cette première étape était essentielle.

Je vais aborder maintenant plus précisément les différentes lois.

Premier texte : la loi d'avenir agricole

Elle redéfinit les missions des Chambres régionales avec des incidences directes sur les établissements départementaux. Je lis : « Ses missions – donc les nouvelles missions des chambres régionales – visent à orienter, structurer et coordonner les actions des chambres départementales par la définition d'une stratégie régionale. Elles peuvent également assurer des missions administratives, comptables ainsi que des actions de communication ».

En Franche-Comté, c'est justement ces missions administratives et comptables que nous appelons les « fonctions supports » que nous avons décidé de mutualiser en priorité. Le chantier est lancé et nous avons pour ambition d'atteindre cet objectif rapidement à l'échelle de la Franche-Comté. L'émergence de la nouvelle région Bourgogne Franche-Comté au terme de cette année bouscule nos intentions, et donc le calendrier. C'est donc sur ce nouveau périmètre que nous avons décidé de conduire cette réforme.

Second texte : la loi de finances 2015, contre laquelle nous avons énormément bataillé et nous bataillons encore.

Là encore, les Chambres d'Agriculture ne font pas exception au tour de vis général imposé par l'Etat aux établissements publics comme aux collectivités locales. On peut même dire que le tout de vis a été moins sévère pour nous que pour nos autres collègues consulaires.

Dans ce domaine, les Chambres subissent la double peine : une baisse du montant global de la taxe sur le foncier non bâti, qui est notre principale ressource, je vous le rappelle, et sur laquelle nous n'avons plus la main depuis un certain nombre d'années, et un prélèvement sur leur fonds de roulement.

Concernant la TFNB, les montants prélevés en 2015, 2016 et 2017 correspondront respectivement à 98, 96 et 94 % du montant prélevé en 2014. Cette trajectoire budgétaire, imposée au réseau des Chambres, fera l'objet d'une mission associant les parlementaires. Puisque le Ministre s'est engagé à mesurer si cette trajectoire était réalisable, une mission parlementaire va le vérifier.

Quant au fonds de roulement, il fera l'objet d'un prélèvement de 100 % de la part excédant 90 jours de fonctionnement ; ces sommes servant à alimenter, d'une part, le budget de l'Etat, et, d'autre part, le fonds national de solidarité et de péréquation.

Une part limitée du produit de cette taxe devrait nous être reversée pour l'adaptation des Chambres d'Agriculture à ces réformes. Les conditions seront définies par décret. Je crois savoir que c'est de l'ordre d'à peu près 10 000 € par chambre, ou 15 000 €. C'est l'ordre de grandeur, ce n'est donc pas énorme.

Après ces deux lois, une nouvelle loi votée en tout début d'année : la loi NOTRe, NOTRe voulant dire : nouvelle organisation territoriale de la république.

Ce projet de loi constitue le troisième volet de la réforme des territoires souhaitée par le Président de la République, après la loi de modernisation de l'action publique et la loi relative au nouveau découpage des régions. La loi NOTRe a pour objet de proposer une nouvelle organisation de notre territoire en substituant à la clause de compétence générale des départements et des régions, des compétences précises, fixées par la loi, à chacune de ses collectivités. Jusqu'alors, le Département, comme la Région, pouvait intervenir sur des thématiques similaires. Ce ne sera plus le cas demain, ou plus tout à fait le cas parce qu'il faut bien le dire, j'ai l'impression que cette loi a un petit peu accouché d'une souris.

Le rôle de la région est renforcé en matière de développement économique. Elle sera notamment responsable de la politique de soutien aux PME et aux entreprises de taille intermédiaire et, bien entendu, sur l'agriculture. Je vous rappelle qu'elle avait déjà eu ses compétences considérablement renforcées avec la gestion des fonds européens du deuxième pilier de la PAC.

La région sera également en charge de l'aménagement durable du territoire. Elle rédigera un schéma régional d'aménagement durable du territoire (SRADDT) dans lequel figureront les orientations stratégiques. Je crois que c'est déjà fait.

Par ailleurs, la loi vise à renforcer les intercommunalités. Les communautés de communes passeront d'un seuil minimum de 5 000 à 20 000 habitants, avec des dérogations possibles qui fixent le seuil à 10 100 pour notre département.

C'est donc dans un contexte de réforme en profondeur, alors que subsistent encore de nombreuses questions sans réponses, que la Chambre d'agriculture va devoir construire son avenir.

L'équation est complexe et les enjeux essentiels pour demain : mutualiser des fonctions au niveau régional et conserver de la proximité, ce qui va être particulièrement difficile ; organiser la nouvelle région Bourgogne Franche-Comté et préserver nos spécificités.

Mais au-delà de ces nouvelles formes d'organisation, nous devons profiter de ces opportunités pour promouvoir une agriculture moderne, actrice de son territoire et créatrice de valeur ajoutée.

Le renouvellement des générations, l'amélioration de notre revenu et des conditions d'exercice de notre métier, ou encore la préservation de notre outil de travail doivent demeurer les axes prioritaires de la Chambre d'Agriculture.

L'agriculture est une activité économique non délocalisable et, pour y parvenir, nous n'avons pas d'autre choix que de demeurer aux côtés des paysans, qu'ils soient à Mutigney, à Thoirette et des Planches en Montagne à Chaumergy ou ailleurs.

Je vous remercie de votre attention. A l'issue, j'ouvre le débat. Merci.

(Applaudissements)

Débat

Monsieur Denis Greusard,

Bonjour. Je suis Co-Président du GAB, groupement des agriculteurs biologiques du Jura. La Chambre d'Agriculture a-t-elle des fonds spécifiques dédiés au plan ambition bio 2017 ?

Monsieur Dominique Chalumeaux,

Pas plus qu'aujourd'hui, hélas, mais pas moins non plus ! Dans la situation actuelle, c'est déjà bien, si je peux me permettre cette remarque.

Monsieur Denis Greusard,

Pensez-vous arriver à vos objectifs qui sont de doubler la surface d'ici 2017 en bio ?

Monsieur Dominique Chalumeaux,

Jusque-là, l'accompagnement humain de la Chambre d'Agriculture n'était pas le facteur limitant. C'était beaucoup plus dépendant d'un certain nombre d'autres facteurs. En particulier, on se rend compte que, quand les prix sont bien orientés sur les productions classiques ou standards, il y a moins de projets de conversion. Cette année, on est un peu dans le creux de la vague et je pense que ça compte. Il y a aussi effectivement une attente forte des pouvoirs publics dans ce domaine à laquelle de plus en plus d'agriculteurs sont sensibles.

Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur Bourgeois, pour les Jeunes Agriculteurs du Jura, je suppose ?

Monsieur Régis Bourgeois,

C'est ça ! Juste un petit point sur la PAC avant de parler de l'installation. Concrètement, quand on parle de surface d'un champ, d'un pré, d'une pâture, il faut savoir que cela fait trois surfaces différentes suivant si l'on parle de la photo, du relevé MSA ou du relevé cadastral. Il est donc vraiment aberrant d'être en 2015 et de voir des choses comme cela ! Le satellite m'a réduit ma surface, je vais donc payer moins mon propriétaire ! Je crains que ce dernier me rit au nez ! Un petit mot sur l'agro-écologie. On avait souhaité intégrer le critère agro-écologie à la dotation jeune agriculteur. Je m'aperçois qu'en parallèle, les agriculteurs biologiques parlent d'agro-écologie alors qu'il n'y a pas de fonds dedans. On voulait en mettre dans la grille des JA mais l'Union Européenne nous l'a retoqué. En fait, on nous vend un mot que personne ne peut utiliser ! J'aimerais donc bien savoir où nous en sommes avec cela ?

Un dernier point sur le paiement des aides PAC. C'est laborieux et il est inadmissible que les agriculteurs n'aient pas tous touché les aides PAC de l'année dernière ! On devrait être en train de remplir nos dossiers PAC de cette année, mais là aussi il y a du retard, tout comme les contrôles et les paiements. Si nous gérons nos exploitations de la même façon, il y a longtemps que nous aurions mis la clé sous la porte !

Un point sur le renouvellement des générations en agriculture et l'installation. Il faut faire attention à ce que tous nos partenaires ne partent pas à Besançon ou à Dijon, ainsi que les pouvoirs politiques, parce que je ne sais pas si on va trouver beaucoup de monde pour y aller avec un tracteur et une benne de fumier !

On aimerait également avoir des textes précis. On a travaillé en collaboration avec les DDT et les DRAAF sur les critères à l'installation et je pense à un critère qu'on a changé : la demi SMI. Avant, il fallait créer quelque chose pour s'installer. Aujourd'hui, le fait de montrer qu'on a un revenu et du travail sur une exploitation devrait suffire pour pouvoir s'installer. Sauf qu'au niveau de la Chambre d'Agriculture, il n'y a aucun texte pour travailler là-dessus. Les techniciens travaillent encore avec les données 2014. On aimerait donc bien que les techniciens de la Chambre d'Agriculture puissent disposer de textes précis et pas juste un compte-rendu d'une réunion d'une certaine date avec certaines personnes. Nous souhaitons que ces derniers aient vraiment des choses concrètes entre les mains pour dire ce qui est validé et ce sur quoi il y a du retard.

Monsieur Dominique Chalumeaux,

Oui, parce qu'aujourd'hui, on a l'impression que c'est de leur faute si cela ne marche pas.

Monsieur Denis Greusard,

Oui, c'est ça. Aujourd'hui, on tourne en rond. Les JA ont travaillé, les techniciens Chambre voient bien les textes de l'année dernière, ils voient bien les textes de cette année mais il n'y a rien de validé et, du coup, ils ne peuvent pas prendre en compte tous les critères. On a donc fait un gros travail sur le renouvellement des générations et puis, du coup, sur les changements de GAEC. On a suivi cela, il y a eu beaucoup de changements sur les lois des GAEC, je pense qu'il faut donc que tout le monde se tienne informé.

Monsieur Dominique Chalumeaux,

Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? J'invite les élus à intervenir après Frédéric Perrot, pendant le débat.

Monsieur Frédéric Perrot,

J'ai déjà fait une intervention hier en Session de Chambre régionale, je l'ai déjà faite plusieurs fois mais je voudrais à nouveau revenir sur la PAC, profiter que Monsieur le Préfet ne soit plus "confiné". *(Rires)*

Monsieur Dominique Chalumeaux,

C'est un mot que nous avons retenu de votre prédécesseur, Monsieur le Préfet, qui faisait référence au confinement des volailles.

Monsieur Frédéric Perrot,

Il faut en rire mais c'est honteux, c'est incompréhensible et cela fait preuve d'un amateurisme incroyable de la part du ministère puisque cela ne vient pas des services de la DDT du département. Nous sommes tout de même le 31 mars, nous devrions donc commencer à remplir au 1^{er} avril et là, rien n'est fait. On nous a dit qu'il fallait que tout soit dématérialisé. Nous avons été partenaires, nous avons été complètement d'accord avec cela en disant que si c'était une évolution, nous la prenions. Aujourd'hui, force est de constater que, normalement, avec une dématérialisation, nous aurions dû pouvoir anticiper les contours des parcelles depuis cet hiver. Or, nous n'avons toujours pas accès à ces sites, ce qui est tout de même incroyable sachant qu'on sait qu'il y aurait une grande partie des contours à refaire pour cette année.

Finalement, quand on parle de simplification, je me demande si on ne ferait pas mieux de demander une complexification parce que, plus on demande une simplification, plus c'est l'inverse qui se passe ! La prochaine fois, au niveau de nos structures syndicales, nous demanderons une complexification et peut-être que ces personnes, si bien intentionnées, ces grands penseurs nationaux qui sont éloignés de tout, feront preuve de plus d'intelligence. Quelques exemples sur la définition des haies que tout le monde aura fatalement à remplir. Une haie, c'est quatre pages de description, à savoir si elle fait 5 mètres de large, 10 mètres de large, 50 mètres de long. On marche donc sur la tête !

Les MAEC, on n'en parle pas ! C'est infaisable parce qu'on ne peut pas rentrer les cotations dedans en sachant que, pendant 5 ans, on est en capacité d'être contrôlé et d'être repris sur les sommes versées. Personne ne va donc anticiper là-dessus. Je vais donc égratigner en même temps les services de la Région qui n'ont rien fait sur les IFT. Du moins si, ils ont fait beaucoup de choses, les « écolos » ont bloqué la machine et, aujourd'hui, les IFT (indices de fréquence de traitement) ne sont toujours pas connus ou, s'ils sont connus, ils sont très défavorables à la profession agricole, ce qui est honteux !

Par rapport aux prairies temporaires de plus de 5 ans, nous sommes dans des régions où l'herbe a tout de même une grande valeur et il y a régulièrement beaucoup d'exploitants qui font du sur-semi, du "resemi", on peut appeler cela comme on veut. En fait, aujourd'hui, on s'aperçoit que si vous avez déclaré 5 ans de suite une prairie temporaire, la sixième année, même si vous avez ressemé quelque chose au bout de la troisième année, elle est prairie naturelle, ce qui veut dire qu'on est en train de figer le territoire. On est en train, une fois de plus, de mettre une cloche sur le territoire et, à mon avis, c'est vraiment voulu. C'est-à-dire que, ce que veulent tous ces grands pontifs nationaux, c'est que nous cessions d'évoluer. Ils ont des grandes idées à Paris mais, après, ils ne savent pas que la province existe ou que l'agriculture est une richesse et une force. Je trouve donc cela honteux !

La semaine dernière, on avait le congrès de la FNSEA. Le Foll est plus porte-parole du Gouvernement que Ministre de l'Agriculture et heureusement qu'il n'est pas venu seul parce que sinon, il n'aurait jamais pu assister au congrès ! Nous avons eu le respect d'accueillir Manuel Valls en tant que Premier Ministre, je dis bien qu'il s'agit du respect de la République. Mais il est honteux que Monsieur Le Foll nous réponde avec les gestes qu'il a eus lorsque nous l'avons interpellé. Il est tout de même Ministre, il devrait nous répondre puisque nous sommes en plein sur l'avenir économique de nos exploitations. J'espère que vous ferez remonter cela, Monsieur le Président, parce que ce n'est pas normal.

Je voudrais dire aussi quelques mots sur les zones vulnérables. On savait, les élections passant, que cela allait très vite tomber. En plus, le Préfet de région Rhône-Alpes, qui était le grand coordinateur de tout ce qui concerne les zones vulnérables pour la zone Rhône Méditerranée Corse, change d'affectation. On sait que, dès qu'on change d'affectation, il y a des signatures qui se font. On va donc sûrement découvrir ce qu'on avait dénoncé depuis trois ou quatre mois, à savoir que des exploitations du Jura vont tomber en zones vulnérables. Je ne vais pas énumérer toutes les conséquences que cela va entraîner, mais c'est fatalement encore un moins économique pour ces zones-là, même si des personnes disent l'inverse, mais ils ne savent pas tous de quoi ils parlent. Ce qui me gêne le plus, c'est qu'on a tout de même des contre-analyses au niveau de la FDSEA du Jura avec le Laboratoire départemental de Poligny, donc au-delà de tout soupçon. On n'a pas pris un petit laboratoire privé.

Nous avons respecté le protocole. On s'est aperçu, quand on a fait les contrôles d'eau, qu'aucune analyse ne dépassait les 18 mg de nitrates par litre d'eau, sauf quand c'était derrière une station d'épuration. Et c'est le monde agricole qui va trinquer !

Je trouve cela dommage et inadmissible. Après, il ne faut pas s'étonner qu'il y ait des répercussions sur les votes, comme on a pu le constater. Si vous regardez bien, il y a tout de même des zones, comme la façade ouest du Jura, qui sont très malmenées à tous points de vue. Les votes contestataires s'amplifient donc, même si on est pour l'Europe, et je parlerais de sonnette d'alarme. Nous avons fait notre travail en tant qu'agriculteurs responsables, on ne pourra pas le faire longtemps, je vous le dis comme je le pense. En conclusion sur ces zones-là, je pense que la difficulté que nous connaissons aujourd'hui est grandissante quand on voit le nombre de courts termes qui sont effectués dans les agences locales du Crédit Agricole dans l'ouest du Jura : Chaussin, Bletterans, Dole, etc. C'est une catastrophe, on a des +80% d'encours court terme qui sont demandés. Les personnes ne font pas cela pour le plaisir, ils n'ont pas tous surinvesti comme on peut parfois l'entendre. C'est dû à une conjoncture de prix dramatiquement bas en céréales, avec des prix de lait standard qui sont en chute libre, ainsi que les prix de viande. Ce qui augure mal des données économiques que nous avons.

Un dernier point. On parle de la fusion des régions. Je rêve d'une chose, et Daniel le dit souvent, c'est que la somme que chaque département met dans son agriculture se retrouve dans la région ; si la loi NOTRe arrive au bout, à savoir s'il y a vraiment une séparation des soutiens économiques qui seront alloués exclusivement aux régions. J'espère, mais je suis dubitatif surtout si on a encore des « écolos », qui ne représentent plus rien au niveau électoral mais qui sont là, pour empêcher la machine politique de tourner. Si je tape un peu sur les « écolos », c'est qu'en tant que Président de la FRSEA, quand vous êtes sur deux dossiers réguliers où vous n'êtes plus que quatre ou cinq paysans de Franche-Comté et que vous avez une quarantaine de responsables associatifs qui sont contre vous mais qui, eux, sont là pour garder l'argent, je pense par exemple au fonds biodiversité qui a obtenu 8 millions d'euros qu'on a pris sur le dossier agricole, sur lequel les agriculteurs, toutes organisations professionnelles agricoles confondues, se font retoquer à chaque fois sachant que le premier bénéficiaire est la ligue de protection des oiseaux. Je dis qu'on va trop loin, qu'on n'aime pas le milieu agricole. On fragilise et on marginalise tout le temps la profession agricole mais, un jour, ça « pètera » !

(Applaudissements)

Monsieur Dominique Chalumeaux,

Je donne la parole à Hélène Pélissard, Conseillère régionale.

Madame Hélène Pélissard,

Merci. Bonjour à tous. Monsieur le Président, je suis toujours très heureuse de me retrouver ici, dans cette assemblée générale toujours studieuse, riche en informations et qui, il faut bien le dire, regroupe des acteurs économiques très importants pour le département du Jura. Je voudrais déjà répondre à Monsieur Perrot, pour lui dire qu'au Conseil régional, notre groupe n'a pas voté les fonds pour la biodiversité. J'étais en charge de ce dossier, nous avons refusé de voter ces aides et nous ne votons pas, en commission permanente, tout ce qui a trait à ces aides. Ceci de façon à bien montrer que nous ne pouvons pas accepter cette maximalisation de la biodiversité dans nos budgets.

Comme je le disais, l'agriculture représente effectivement une part extrêmement importante du PIB du Jura. Je peux donc comprendre, et j'ai bien entendu ce que vous avez dit, le fait qu'il y ait deux problèmes pour vous, celui de la PAC qui ne remplit pas, aujourd'hui, toutes ses conditions, et le problème de cette fusion.

J'admire le fait que vous la viviez de façon plutôt positive parce qu'il est vrai qu'elle recèle aussi un certain nombre d'inquiétudes. "Positive" parce que, avec la région de Bourgogne, il y a toute une série de domaines dans lesquels nous pourrions être complémentaires et où nous pourrions nous épauler. Il y a aussi des inquiétudes dues à la proximité. Vous le savez, je ne vais pas vous le cacher, certains d'entre nous viennent de faire des campagnes électorales, nous avons rencontré beaucoup d'habitants du Jura, non seulement des agriculteurs, mais aussi des habitants qui vivent dans les territoires. Tous nous ont dit que la proximité manquait. Tous nous ont dit que ces régions qui deviennent immenses posent un problème pour la proximité, on ne saura plus où retrouver les élus, où retrouver les personnes-ressources dans un département. Je crois effectivement, Monsieur le Président, qu'il faudra garder une proximité de travail, non seulement une proximité de présence, mais une proximité de travail, avec des équipes qui travailleront sur le terrain.

Je voudrais juste prendre l'exemple des schémas. Vous le savez, nous avons fait le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire, le SRADDT, à l'intérieur duquel nous allons mettre le SRCE, c'est-à-dire le schéma régional de cohérence écologique. Ce SRADDT dans lequel sera intégré le SRCE sera prescriptif.

Monsieur Dominique Chalumeaux,

Il y aura le SDAGE dedans !

Madame Hélène Pélissard,

Il y aura le SDAGE, il y aura le schéma régional économique. Mais le problème n'est pas qu'on empile les schémas les uns dans les autres, c'est qu'ils vont devenir prescriptifs. C'est-à-dire que, devant un tribunal, ce sera la loi à laquelle nous devons être soumis. Je pense donc qu'il est nécessaire que, sur le terrain, vous puissiez vous saisir de ces schémas de façon à ce que, au niveau de la grande région, il y ait peut-être des orientations très générales mais qui, ensuite, vous permettront, dans vos Chambres locales, avoir la main sur ces schémas, de façon à les orienter comme il se doit, comme vous l'estimez nécessaire pour votre profession, tout en préservant la nature puisque vous préservez aussi la nature. J'espère donc, à l'occasion de la fusion des régions, que les schémas seront fusionnés et que nous profiterons de la fusion des schémas pour revoir un peu l'orientation de ces derniers. Il est vrai que ce sont dorénavant les régions qui sont les autorités de gestion des fonds européens. Pour le FEADER, c'est un peu différent, en particulier pour la PAC puisque c'est l'Etat qui continue d'instruire les dossiers et nous ne sommes finalement que gestionnaires des comptes. Je veux aussi vous dire que j'ai été nommée, pour le Conseil régional, membre du comité de pilotage. Nous sommes deux conseillères régionales à être membre du comité de pilotage, deux que vous connaissez bien, moi-même et Madame Brigitte Monnet, pour l'ensemble de la région. J'aurai, bien évidemment, à cœur de représenter non seulement l'agriculture jurassienne mais aussi l'ensemble des problématiques de la région dans ce comité de pilotage. Par le biais de votre Président, que je rencontre souvent, je pourrai avoir les informations de votre Chambre.

Une dernière information que je voulais vous apporter, c'est que l'assemblée départementale vient d'être renouvelée, l'exécutif n'est donc pas encore choisi, il n'a pas encore été voté. Ce que je peux vous dire, c'est que l'ensemble des 28 membres qui seront à la manœuvre à partir de jeudi seront bien évidemment en relation avec votre Président qui est toujours très présent dans notre assemblée. Ils seront à votre écoute, à vos côtés et nous souhaitons, dans les 6 ans qui viennent, pouvoir travailler de façon très serrée, très étroite avec vous tous.

(Applaudissement)

Monsieur Dominique Chalumeaux,

Merci, je donne à présent la parole à Jean-Marie Sermier.

Monsieur Jean-Marie Sermier,

Monsieur le Préfet, Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture, Monsieur le Président de la FRSEA, Mesdames, Messieurs, c'est toujours avec beaucoup de plaisir que je me retrouve dans ces sessions de Chambre d'Agriculture. Quelques mots pour débiter sur les régions puisque vous avez largement évoqué ce thème dans vos débats. Il ne faut pas confondre le fond de la loi et la carte. Le fond de la loi n'apportera rien, ne réglera rien, ni en économie, ni en efficacité. La carte est ce qu'elle est. A titre personnel, en tant que Député-Maire de Dole, je préfère cette carte à d'autres. Et puis, surtout, arrêtons de considérer que nous sommes la plus petite région métropolitaine française et que cela nous engendrera des catastrophes. Ce n'est pas vrai. Les régions françaises sont plus grandes que la moyenne des régions de l'Union Européenne. Nous n'avons donc pas de petites régions. Avec 2,8 millions d'habitants, nous serons plus grands qu'un certain nombre de régions. On n'arrête pas de se comparer à la Bavière et à la Catalogne, mais la Bavière et la Catalogne sont des Etats. Je crois que nous avons donc la bonne taille, la bonne dimension, et puisqu'on compare aux Etats, sachez que sur les 51 états des Etats-Unis, nous en aurions 21 plus petits que nous. Vous voyez donc que nous ne sommes pas aussi petits que cela ! Si on veut regarder les territoires en termes de surface, on doit faire 47000 km², la Suisse ne fait que 41000 km². Si toute la Suisse était ici, nous aurions encore des marges. En tout cas, je pense que cette région a un atout formidable avec son agriculture, avec son patrimoine de terroir, avec sa gastronomie et avec ses AOC. Ce n'est pas pour rien que nous avons à Dijon, mais largement sur l'ensemble du territoire, le pôle Vitagora qui est un pôle de compétitivité. L'industrie agroalimentaire, au-delà de l'agriculture, est le premier employeur de nord du Jura, entre Bel, Clavière, Rolet, Bouvard, tous ces grands noms n'existeraient pas s'il n'y avait pas d'agriculture. Donc ensemble, agroalimentaire et agriculture, on doit être efficace sur notre territoire et je suis sûr que l'agriculture aura un poids essentiel dans la future région. En tous les cas, cela ne me dérangerait pas de manger du Côteaux avec du vin jaune, ou du Comté avec du Romanée-Conti. Pour revenir à l'agriculture, il me semble essentiel de pouvoir rappeler à nouveau que l'agriculture doit être productrice. On attend, dans les années qui viennent, dans les décennies qui viennent, 10-11 milliards d'habitants. Il va falloir les nourrir et la première fonction de l'agriculture, ce n'est pas l'entretien de l'espace, c'est la production.

L'entretien de l'espace n'est qu'une conséquence de l'agriculture, et c'est une conséquence positive parce que, si nous n'avions pas les agriculteurs, nous n'aurions pas la totalité des prairies permanentes et des prairies avec ces territoires qui sont des territoires exceptionnels pour la biodiversité et pour les zones humides. Il est absolument inadmissible, aujourd'hui, de considérer que l'agriculture, comme l'a dit tout à l'heure François Lavrut, est vécue comme une contrainte. Il faut rappeler à tout le monde que l'agriculture est une chance.

Sur la biodiversité, la nouvelle agence de biodiversité devra compter 44 membres, c'était 39 au départ de la loi, 44 avec un amendement parce qu'on y a ajouté 5 élus ultramarins. Sur ces 44, il y a quatre membres issus de l'économie dont on peut espérer que, sur les quatre, il y ait deux agriculteurs. On a eu beau batailler pour demander le doublement, ce qui ne me semble tout de même par exceptionnel, du nombre d'agriculteurs, nous ne l'avons pas obtenu, en sachant qu'en face, il y aura 12 représentants du ministère. Douze sur deux, il est difficile de remonter, mais je sais que les agriculteurs sont tenaces et sont efficaces, et je ne veux pas dire par là que les représentants du ministère ne sont pas efficaces. Je le précise car je vois Monsieur le Préfet me regarder avec les gros yeux ! Et je tiens tout de même aux aides de l'Etat. Sur cette loi, je veux dire aussi qu'on a évité le pire puisque, à un moment donné, à quelques voix près, on a refusé un amendement de la rapporteur Geneviève Gaillard qui voulait faire reconnaître le statut de l'animal sauvage. Elle a d'ailleurs été incapable, parce que la définition n'existe pas, de définir ce qu'était un animal sauvage. On a poussé le vice en lui expliquant que si une mouche venait s'écraser sur le parebrise d'une voiture, cela posait un problème sur un animal. Vous voyez la bêtise ! On a tout de même passé 3 heures là-dessus ! Trois heures alors qu'on peut compter les interventions de ceux qui ont parlé d'agriculture en bien.

Je veux aussi vous dire que nous avons, aujourd'hui, une pression importante sur la réglementation des pesticides avec le glyphosate qui est dans l'œil du cyclone. Il faut donc faire très attention à cet aspect. Dans le cadre de la révision sur la redéfinition des rivières et des fossés, il faut être très vigilant parce que les agents de l'ONEMA sont sans doute des personnes qui connaissent bien le territoire, mais ils appliquent d'une façon zélée, je le dis très tranquillement, les textes de loi qui ont été votés. Quand un texte de loi précise qu'il y a une différence entre un fossé et une rivière, eh bien il faut rappeler que cette différence existe et que tous les fossés ne sont pas des rivières.

Je vous rappelle aussi que dans la loi sur la biodiversité, nous avons réussi à retirer le mot "restauration" avant "zones humides" et, que pour peu, nous allions avoir la préservation - qui nous semble à peu près normale pour les zones humides - et la restauration. Ce qui veut dire que, pour une prairie drainée, on pouvait imaginer que l'Etat allait redemander le retour à l'origine. Tout cela pour vous dire que c'est compliqué et qu'on y passe un peu de temps, à vos côtés. A titre personnel, avec les collègues jurassiens, on sera demain soir dans l'hémicycle pour l'article 4 de la loi sur la santé qui voudrait, cette fois, poser des problèmes à la viticulture puisque la loi Evin risque d'être un peu écornée avec l'absence de capacité à faire de la publicité sur les vins. C'est en tout cas ce qui est cherché par un certain nombre "d'Ayatollahs". A titre personnel, j'ai été nommé rapporteur d'une mission, avec une collègue, Catherine Quéré de Charentes, sur le travail des maladies du bois de la vigne. L'esca est en effet un vrai problème et nous n'avons pas de solutions techniques bien définies à proposer. A ce titre, nous auditionnerons bien évidemment les responsables viticoles du département du Jura.

Je ne veux pas être plus long, mais encore un mot tout de même sur la nécessité d'avoir une bonne entente et de bonnes relations, d'avoir des convictions qui soient précisées entre les uns et les autres sur l'ensemble des structures agricoles régionales et celles qui nous entourent. Je pense notamment à la coopération. La coopération, c'est d'abord les agriculteurs.

Vous avez cité tout à l'heure un certain nombre de coopératives qui sont en Franche-Comté et en Bourgogne, c'est elles qui doivent mener l'opération agricole au sens large du terme et ce ne serait pas de bon aloi que des concurrences fortes se déroulent sur notre territoire entre des coopératives, qu'elles viennent de Champagne ou d'ailleurs. En tous cas, nous ne participerons pas, sur le territoire dolois, à aider ce genre de dumping. Merci.

(Applaudissements)

Monsieur Dominique Chalumeaux,

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Jean-Louis Pavat.

Monsieur Jean-Louis Pavat,

Merci. Je voudrais revenir sur les propos du Président, tout à l'heure, quand il a cité les salariés lors de son discours. Les salariés de la Chambre d'Agriculture sont très préoccupés par la situation financière de l'entreprise qui est en déficit depuis plusieurs années. Nous avons donc demandé à ce qu'un plan de sauvegarde de l'entreprise et des emplois se mette en œuvre. La commission paritaire, où il y a des représentants des salariés et des employeurs, travaille et le budget que vous avez présenté montre déjà un peu le pragmatisme qui est recherché en 2015 par rapport à des situations antérieures qui avaient amené à du déficit. Nous souhaitons donc continuer à travailler avec vous dans ce domaine pour essayer de revenir à une situation équilibrée. Les salariés sont motivés, nous souhaitons donc effectivement que l'entreprise puisse continuer et donc faire attention à certains excès qui avaient pu être constatés ces années précédentes dans le cadre du projet d'entreprise en particulier.

Monsieur Dominique Chalumeaux,

Merci. Je donne la parole à Jacques Chalumeau.

Monsieur Jacques Chalumeau,

Les retraités sont extrêmement soucieux. Nous sommes en train de faire nos réunions cantonales et je vous garantis, en particulier pour les veufs et les veuves, que la suppression de la demi-part fiscale, qui a été votée du temps de Sarkozy, appliquée aujourd'hui en totalité, met énormément de veufs et de veuves en grandes difficultés. Nous avons notre assemblée générale le 21 mai pour le Jura. Je suis allé au congrès, à Paris, la semaine dernière, le mardi et le mercredi, le problème est le même sur l'ensemble de la France. Aujourd'hui, on réclame soit le rétablissement de cette demi-part fiscale, soit une augmentation de la première tranche de 2000 € par an. C'est dramatique parce que la plupart des gens, s'ils n'étaient pas propriétaires de leur maison, ne pourraient plus vivre. Je ne vais pas plus loin. Lors de notre assemblée, j'aurai l'occasion de débattre de tout cela. Nous avons des revendications précises, elles seront envoyées à tous les parlementaires, comme on le fait d'habitude, Députés, Sénateurs, Monsieur le Préfet, le Président du Conseil général.

J'espère que nous serons écoutés car, comme je l'avais dit dans l'édito que j'ai envoyé à la présidence de la République - qui d'ailleurs m'a répondu - : "si vous ne faites rien pour les retraités, nous serons les déserteurs de la politique".

Et ce qui vient de se passer est la concrétisation de ce que j'avais dit.

Monsieur Dominique Chalumeaux,

Merci Jacques. Vous pouvez applaudir. Y a-t-il des demandes de parole ? Denis Pujol.

(Applaudissements)

Monsieur Denis Pujol,

Je représente les chevaux mais ce n'est pas à ce sujet que j'interviens, c'est pour les contrôles de la PAC. Cet automne, j'ai été victime d'un contrôle PAC. Je n'avais rien à me reprocher, j'ai donc bien accueilli la contrôleuse qui était très gentille. Elle m'a dit que j'avais certaines surfaces pour lesquelles cela ne correspondait pas tout à fait mais que j'étais dans les normes, qu'il n'y avait pas de problème, j'étais dans le pourcentage de tolérance. Quelque temps après, ils m'ont informé que, pour ma zone de montagne, ils me prenaient 500 € sur ma prime à l'herbe, quelque temps après, à nouveau 500 €. J'ai donc téléphoné à la DDT où j'ai également été bien reçu, ils sont très gentils. Seulement, ils savent envoyer les notes ! La personne que j'ai eue au téléphone m'a dit que ceci allait encore être revu sur les années antérieures, donc un retour depuis 2008 alors qu'en 2008, j'étais allé à la DDA, puisque, comme tous ceux qui ont fait des déclarations PAC, il y avait des choses qui n'allaient pas. On s'était mis d'accord sur les doublons, les limites de parcelles, les surfaces, et j'étais d'accord avec eux. J'étais d'accord avec mes voisins. Et puis, cette fois-ci, les surfaces ne sont pas là. Par exemple, ils m'ont enlevé une pile de bois qui étant importante étant donné que je suis également exploitant forestier. Si j'ai pas mal de bois vers chez moi, c'est parce que je m'en suis déjà fait voler deux semis en le laissant dans le bois. J'en ramène donc au maximum chez moi et, je suis bien obligé de le mettre à un endroit ! Me diminuer encore une surface de pile de bois, j'appelle cela du vol ! J'estime donc avoir été volé et j'en ai parlé à mes voisins, ils ont tous été volés aussi. Je voudrais donc que cela s'arrête ! Merci.

(Applaudissements)

Monsieur Dominique Chalumeaux,

Merci Denis. Les contrôles sont un enjeu extrêmement important. C'est bien pour cela que nous sommes vigilants sur l'exactitude, au moment de remplir les dossiers, pour ne pas être pris en défaut parce qu'il n'y a jamais de volonté de tricher, ce ne sont que des problèmes de limites un peu mal définies ou de choses comme cela. On se fait rattraper par la patrouille !

Daniel Prieur voulait réintervenir et puis nous arrêterons là les interventions car l'heure avance.

Monsieur Daniel Prieur,

Je souhaite intervenir plus sur le côté national, par rapport aux contrôles et aux soucis qu'on a dans les relations avec Stéphane Le Foll. Autant, sur un certain nombre d'intentions, on peut les partager, après, sur la mise en œuvre, c'est tout de même extrêmement compliqué. On ne gère plus la PAC à 28 à Bruxelles comme on la gérait à 6.

Aujourd'hui, il y a une part de subsidiarité qui est laissée aux Etats, mais elle doit obéir à une certaine conformité bruxelloise. Sur beaucoup de points avancés par le ministre dans la PAC, il n'y a pas cet élément recueilli à Bruxelles. Monsieur Pujol me met la puce à l'oreille là-dessus parce que le problème, c'est qu'il ne faut pas en vouloir à vos responsables, il ne faut pas en vouloir à vos Préfets ou à vos DDT, il faut en vouloir à l'échelon national qui n'a pas été professionnel dans la façon de gérer les choses à Bruxelles.

Sur l'ICHN, Dominique en a parlé, il y a un gros problème et on va avoir des problèmes de paiement et des problèmes d'ayants droit parce qu'avant, si on bénéficiait des avantages vieillesse, on n'avait pas l'ICHN.

Et ce n'était pas simplement pour que les anciens ne touchent pas l'ICHN, c'était parce qu'on voulait une montagne qui soit habitée par des jeunes car on était dans une volonté d'avoir une politique de renouvellement des générations et que l'ICHN y contribue. Du fait que ce soit la conditionnalité 1^{er} pilier qui s'applique sur la conditionnalité 2^{ème} pilier, on se fait avoir sur cette affaire-là. Sur les contrôles, il m'arrive parfois de réfléchir un peu et puis de rêver à ce qui pourrait se passer. Je vais prendre trois exemples que vous connaissez bien pour les avoir vécus pour la plupart. On a vu la TVA arriver dans les exploitations agricoles dans les années 60. Le syndicalisme, les Chambres, tout le monde s'est organisé et, finalement, on a formé les personnes pour sortir d'un système où il n'y avait pas de facture, c'était plutôt de l'argent qui circulait, pour arriver à un système avec des factures, des chéquiers, l'accompagnement par la banque, etc. Tout cela s'est bien passé. Dans les années 1990-2000, on a vu bon nombre d'exploitations passer d'un système forfaitaire à un système au réel avec, là aussi, un accompagnement par les centres comptables et une évolution. Aujourd'hui, si on devait questionner tous les paysans présents pour savoir s'ils ont plus peur d'un contrôle fiscal que d'un contrôle PAC, ils répondraient, comme moi, qu'il n'y a pas de souci avec le contrôle fiscal puisqu'il n'y a pas grand-chose à trouver. Par contre, sur le contrôle PAC où il y a plein de choses de soumises à l'arbitraire, que c'est entre du gris clair et du gris foncé, c'est tout de même le bazar ! On a dit, la semaine dernière, lors du congrès de la FNSEA, qu'un paysan pouvait voir débarquer dans son exploitation 12 corps de contrôle. Douze corps de contrôle ! En sachant que le contrôleur doit être compétent sur son point de contrôle à lui alors que le paysan doit être compétent sur les 12 corps de contrôle. Quelque part, est-ce du harcèlement textuel ? Je n'en sais rien. Ce que je dis, c'est qu'à l'heure des drones, des satellites, de tous les outils modernes, je rêve de voir 3000 clés USB qui correspondraient aux 3000 paysans du Jura. Je ne sais pas si ce sera dans les Chambres, dans le syndicalisme ou dans les centres ad hoc... Les 3000 clés USB contiendraient les données des exploitations fournies par les différents agents qui passent. L'Etat qui n'a pas de "pognon", puisque c'est la triste réalité, plutôt que de diligenter des contrôleurs qui font perdre de sa sérénité à la campagne, ferait mieux de s'équiper de clés USB pour chaque paysan et de faire comme pour les contrôles fiscaux. En procédant ainsi, je pense qu'on ferait un saut qualitatif. On pourrait avoir quelque chose qui s'approcherait d'une certaine certification, resterait à en définir les contours. Ce serait vraiment du positif et du gagnant-gagnant. Parce qu'en étant dans un système où c'est finalement plutôt de la haine partagée, on voit ce que cela donne dans les élections et dans le peu de dynamique collective qu'on peut mettre dans nos territoires. A l'heure où on va être dans de grandes régions, si le milieu rural veut être encore présent demain, c'est par des dynamiques collectives et non avec de la suspicion qu'il peut y avoir sur l'activité.

(Applaudissements)

Monsieur Dominique Chalumeaux,

Merci Daniel. Pour ce qui est des pratiques collectives, on peut donner des leçons à beaucoup. Y a-t-il encore une ou deux réactions ? S'il n'y en a pas, je vais mettre un terme à notre débat. Je vous remercie.

Clôture des travaux par Monsieur Jacques Quastana, Préfet du Jura

Monsieur Dominique Chalumeaux,

Je vais donner la parole à Monsieur le Préfet pour la conclusion de nos travaux. Nous avons également une petite formalité à accomplir. Je donne la parole à Monsieur le Préfet.

Monsieur Jacques Quastana,

Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture, Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents, Monsieur le Député, Madame et Messieurs les Conseillers départementaux, Conseillers régionaux, Mesdames et Messieurs, je vous remercie tout d'abord, Monsieur le Président, d'avoir retenu une date de Session qui me permette d'y participer puisque la période de réserve qui porte un autre nom en territoire agricole, si j'ai bien compris, "confinement" pour les volailles, "réserve" pour les Préfets, cette période est finie. Elle est finie depuis que les élections départementales se sont déroulées dimanche dernier. Aujourd'hui, j'interviens dans un contexte d'incertitudes et de préoccupations, qui ont été évoquées plusieurs fois ce matin par les intervenants, par vous-même, Monsieur le Président, et j'interviens avec le souhait, qui n'est pas nouveau mais qui mérite d'être renouvelé, d'être présent auprès des agriculteurs du Jura et de les assurer, donc de vous assurer de l'action des services de l'Etat dans ce domaine. Votre Session d'aujourd'hui a amené un certain nombre de motions, j'y reviendrai, mais a aussi amené, parce que c'était son objet, d'abord à adopter un budget, celui de votre Chambre. Budget qui tient compte des éléments de cadrage fournis par le ministère de l'Agriculture, éléments de cadrage qui ne sont pas favorables aux montants budgétaires qui sont mis en cause, à savoir réduction du montant du plafond de la TATFNB et prélèvement sur le fonds de roulement. Deux éléments qui contraignent votre vote, qui contraignent le montant des crédits budgétaires mais que je vous remercie d'avoir pris en compte. Votre Chambre a donc désormais une lisibilité budgétaire. J'ai bien conscience qu'elle se fonde sur des montants qui sont plus limités et, à travers les questions que les uns ou les autres ont posées, il y a cette interrogation, vous y avez répondu très largement, Monsieur le Président, de la capacité d'intervention de la Chambre au soutien et au service des agriculteurs.

Vous avez aussi abordé, ce matin, une autre question non moins importante, liée à l'activité, qui est la mise en place de la mutualisation des services des Chambres d'agriculture, avec la mise en place d'une Chambre régionale d'Agriculture Bourgogne - Franche-Comté. Votre réseau s'est adapté rapidement aux modifications induites par la réforme territoriale, c'est-à-dire la réforme qui aboutit à la création d'une région, collectivité territoriale Bourgogne - Franche-Comté. Cet effort de mutualisation des Chambres aboutit à rationaliser, en tout cas c'est l'objet, avec une insertion dans le temps qui a également été présentée, à rationaliser les services et offrir au meilleur coût le service de qualité que les agriculteurs attendent. Ce chantier n'est pas terminé. Il saurait difficilement l'être alors que la réforme territoriale elle-même entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016.

Mais les Chambres d'agriculture de Franche-Comté l'ont abordé avec détermination et souplesse pour s'adapter et préserver le service de proximité puisque, dans la présentation que vous avez faite de cette organisation, il y a une distinction entre un certain nombre de services transversaux largement mutualisés, et puis le service de proximité qui est celui que la Chambre départementale va continuer d'assurer au bénéfice des agriculteurs.

Je reviendrai également, mais plus rapidement, sur le projet de SDAGE Rhône-Méditerranée que votre Session a examiné et sur lequel une motion a été votée.

J'ai bien noté que l'examen détaillé de ce projet avait été effectué et que cet examen avait relevé à la fois des éléments positifs mais également des points d'amélioration qui, à l'arrivée, ont motivé un avis défavorable dont j'ai aussi compris que cet avis était susceptible d'évolution en fonction des évolutions qui seraient elles-mêmes constatées sur le SDAGE lui-même. La plupart des éléments qui ont été évoqués rejoignent les préoccupations de l'administration départementale. Je précise, en présence des Conseillers départementaux, que quand je parle d'administration départementale, c'est de l'administration de l'Etat dans le département dont il s'agit. Ces sujets sont des sujets sur lesquels nous avons des marges de progression sur lesquelles, il me semble, nous pourrions trouver des éléments d'accord, nous y reviendrons.

Je voudrais aussi et plus largement -même si j'ai conscience que la chronobiologie joue en ma défaveur et que l'heure à laquelle j'interviens est peut-être un sujet de préoccupations d'autre nature pour ceux qui sont présents- que nous puissions parler de l'avenir et que nous puissions aborder, à l'instar de ce que le Président Chalumeaux a indiqué, un certain nombre d'éléments de construction que nous aurons à faire ensemble.

Tout d'abord, la loi d'Avenir pour l'agriculture et la forêt a rénové le statut du GAEC et des structures d'exploitation en commun de façon plus générale. Les textes d'application de cette loi ont été pris. Dans le département du Jura, a déjà été mis en place le nouveau comité d'agrément et nous sommes en situation et prêts à examiner tous les changements de structures conformes à la loi. Avant même cette mise en place, plus de 80 dossiers de GAEC ont été examinés grâce à la mobilisation de la profession et des services. Cette réforme permet d'apporter de la souplesse, une réponse adaptée à toutes les structures agricoles importantes pour l'économie de notre département.

Je voudrais revenir ensuite sur l'installation des jeunes agriculteurs. J'ai bien entendu, vous l'avez dit dans d'autres cadres mais j'ai à nouveau bien entendu ce que vous avez évoqué en qualité de Président, en sachant que l'installation elle-même est une résultante, aujourd'hui, dans le contexte que nous connaissons, à la fois de la loi d'Avenir et de la mise en œuvre de la réforme de la PAC. Il pourrait être avancé, et je crois que cela a été dit, que le dispositif n'est pas pleinement opérationnel. Certains l'ont dit. Néanmoins, grâce à l'action conjointe de l'Etat, et quand je parle de l'Etat, c'est aussi bien au niveau local, c'est-à-dire des services placés sous mon autorité, qu'au niveau national et également de la région qui est la nouvelle autorité de gestion. Deux choses sont à mettre en avant. D'une part, le cadre national a été définitivement validé par la commission européenne. D'autre part, la phase de validation avec la commission européenne de la fiche régionale relative à l'installation, même si elle a connu des premières observations, devrait s'achever, je l'espère, on l'espère, cette semaine.

Ainsi, les premiers dossiers 2015 pourront faire l'objet d'un appel à projet lancé d'ici la fin de cette semaine ou au début de la semaine prochaine et le comité de sélection qui examinera ces projets pourrait se réunir le 15 avril, à ce qui m'a été dit, et donner de la lisibilité, c'est-à-dire de la visibilité aux agriculteurs qui doivent s'installer cette année, en tout cas rapidement et avant la mise en place de la PAC. Je tiens à souligner que les premiers dossiers en section structures ont déjà été examinés, ils n'auront pas à être redéposés. C'est un élément de simplicité dans une Session où j'ai entendu peu de fois ce terme et plutôt que c'était un océan de complexifications qui vous entourait. "Océan" est de moi, les autres termes sont de vous.

En ce qui concerne la mise en œuvre de la PAC, beaucoup d'entre vous s'inquiètent de ce que les règles ne soient pas toutes parfaitement claires. Ce que je peux dire aujourd'hui, c'est qu'une bonne partie de ces règles sont à présent fixées. En particulier, le ministère de l'Agriculture a réussi à faire valider par la commission européenne les principaux critères, pas tous, mais les principaux critères de l'ICHN, pour la mettre en place avec des critères assez similaires à ceux que l'on avait pu observer jusqu'à maintenant, tout en relevant considérablement son montant et en l'élargissant progressivement à de nouvelles zones. En fait, je le dis avec modestie, je ne suis pas venu ici faire un exercice de certitude ni d'arrogance, je dis les choses que je sais et je tiens compte de ce que vous dites. Il me semble que le seul critère qui n'a pas été retenu par la commission européenne est celui de la sélection relative à l'âge de l'exploitant.

En revanche, les critères portant sur la modulation en fonction du taux de chargement, ciblage de l'aide sur les exploitations ayant une forte part en zone défavorisée, sur l'exclusion des agriculteurs ayant un fort revenu non-agricole et sur les majorations pour les ovins et caprins, sont désormais acquises, ce qui en fait quatre. Il reste à construire un système de plage de chargement et de modulation, ce qui devrait être fait dans les prochaines semaines à l'occasion d'une série de réunions nationales et régionales et je suis relativement confiant. Mais vous me direz, rapidement j'en suis sûr, si ma confiance est bien placée, je suis relativement confiant sur le fait que les règles de l'ICHN puissent être calées avant le début de la déclaration PAC. Sur la campagne de déclaration elle-même qui a, non seulement largement abondé les débats, mais également, été à l'origine d'une motion votée ce matin en Session, compte tenu des difficultés de mise en place déjà évoquées, la France, le Ministre de l'Agriculture, a obtenu de la commission le report du délai de dépôts de dossiers au 9 juin 2015. Cela vaut aussi pour la date limite pour l'installation des jeunes agriculteurs et un certain nombre d'autres dispositifs. Je voudrais souligner également l'investissement important de votre Chambre qui se mobilise pour accompagner le maximum d'agriculteurs du département. Je sais enfin que vous souhaiteriez, c'est le sens de la motion de ce matin, que la date limite pour les aides bovines soit alignée sur cette date du 9 juin qui a été la date reportée pour les autres. Je me suis fait, de ce point de vue, le relai auprès du Ministre de votre demande et j'espère, je n'ai pas de certitudes et je ne vais pas vous raconter de mensonges, qu'elle pourra être prise en compte.

En ce qui concerne les mesures agro-environnementales, les programmes agro-environnementaux climatiques ont tous été validés et les financements sollicités l'ont été également, ce qui va permettre de mettre en place les MAEC dès maintenant et les agriculteurs pourront donc les souscrire lors de la prochaine déclaration PAC.

Je voudrais enfin revenir sur quelques points.

En premier lieu, votre Chambre s'est prononcée, notamment ce matin, sur l'engagement d'une démarche relative à la gestion des effluents en zones Comté. Il me semble très important de souligner l'intérêt de cette démarche prospective visant à aborder en amont, à froid et avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau, des questions complexes qui ont trait à l'insertion de l'agriculture jurassienne et de son modèle emblématique : la filière Comté dans son environnement. Je vous fais évidemment confiance pour trouver les meilleures solutions qui permettent de préserver et de conforter les équilibres économiques des exploitations, le dynamisme de la filière Comté et, en même temps, de renforcer la prise en compte de l'environnement, notamment par rapport à la qualité de l'eau.

J'ai d'autres points d'actualité sur lesquels je souhaiterais rapidement revenir. D'abord, j'ai vu et j'ai lu que vous aviez voté une motion relative aux cours d'eau et à la carte, notamment départementale. Je n'ai pas, et ce n'est pas mon office, vocation à voter des motions, mais j'ai lu avec plus d'intérêt et de précision encore que les autres cette motion dont je partage assez largement le contenu.

J'ai donc, parce que c'est mon office, écrit en ce sens au Ministre pour lui demander que -ce dont nous parlons étant une norme- l'arrêté BCAE tienne compte du travail qui a été fait dans ce département. Nous avons l'avantage d'avoir un document élaboré en commun et qui, je crois, est le meilleur fondement de ce qui peut être fait dans ce domaine. Je suis de ce fait, et je le dis avec d'autant plus de facilité que mes services sont aussi à l'origine de ce document, attaché au maintien de celui-ci. Je vous l'exprime sans grand détour et j'en ai tiré les conséquences en ce qui concerne ce que j'avais à faire vis-à-vis du Ministre et, je l'ai fait.

Deuxième point, un point de sensibilité déjà évoqué dans un certain nombre de Sessions ou en dehors des Sessions, dans des échanges avec la profession, c'est la question des zones vulnérables. Vous avez, Frédéric, dans votre intervention, indiqué que vraisemblablement l'arrêté du Préfet de bassin, c'est le Préfet de Rhône-Alpes, le Préfet de bassin Rhône-Méditerranée-Corse avait été pris et qu'il serait ou qu'il allait être porté à votre connaissance. Je vous le confirme. Cet arrêté a été pris et s'agissant du Jura, ce sera une déception pour beaucoup d'entre vous et aussi un sujet d'échanges que nous aurons, cet arrêté mentionne pour le Jura la liste des 22 communes qui ont fait l'objet de débats ici-même et ailleurs. Je dis simplement la chose suivante. Cet arrêté a été notamment porté à connaissance, mais c'est très récent et c'est la raison pour laquelle il me revient aussi de le dire aujourd'hui dans cette Session, il a été porté à connaissance de ceux qui ont participé aux travaux de concertation ou d'échange avec le Préfet de bassin. Cet arrêté n'est pas tout à fait rien, c'est simplement un arrêté de désignation des communes, il fixe la liste des communes. Il y a ensuite deux autres étapes qui ne sont pas négligeables. La première est celle de la délimitation, c'est-à-dire, dans chaque commune, la délimitation des parcelles auxquelles va s'appliquer cet arrêté. C'est un travail qui est à mener d'ici l'été et c'est un travail qui est de nature à réduire l'impact, la portée de cet arrêté de désignation puisque la délimitation doit d'abord être plus modeste, qui ensuite peut amener à ce que certaines communes ne soient pas dans leur totalité concernées par cette délimitation. Nous aurons à en parler ensemble.

Il y a une autre étape qui n'est pas moins importante, qui est celle du contenu et donc de ce que, dans un schéma régional, il pourrait être apporté comme tempérament à cette mesure dont je sais -parce que vous me l'avez dit et que je l'ai éprouvée moi-même à travers les échanges et les constructions, y compris sur des approches techniques qui ont été menées avec les services de l'Etat- que c'est pour vous un sujet d'inquiétudes. Je voulais simplement vous le dire avec assez de transparence par rapport à ce que nous avons fait ensemble.

En dernier lieu, je voulais rapidement souligner que dans la région Franche-Comté, en agriculture, plus de 20% des emplois sont des emplois salariés. Vous savez que dans le pacte de solidarité et de compétitivité, et si vous ne le saviez pas, je le précise, il y a une mesure qui est le crédit impôt compétitivité. Il n'est pas exclusif et il s'applique aussi à l'agriculture. Je ne sais pas aujourd'hui vous dire, parce que je n'ai pas l'extraction qui me permet de vous apporter la précision de ce que l'agriculture jurassienne a comme bénéfice de cette mesure. Je peux vous dire que, dans le Jura, cette mesure a permis d'injecter 24 M€ dans 2000 entreprises. Je ne sais pas faire le départ, aujourd'hui, entre celles qui sont dans le domaine agricole et les autres. La prochaine fois que j'interviendrai, je pourrai vous le dire. Je vous rends simplement attentifs au fait que j'aimerais avoir la certitude que tous les acteurs de l'agriculture ont bien fait les démarches et les diligences leur permettant d'en bénéficier à l'instar des entreprises que je viens de citer.

Enfin, je voudrais conclure en disant que la Session de la Chambre d'agriculture n'est pas forcément le lieu ou le moment où l'on peut entrer dans des débats les plus techniques ou les plus individuels. J'en ai parfaitement conscience et j'ai aussi la volonté de continuer à être disponible à l'endroit des organisations agricoles. J'ai donc, d'ores et déjà, avec certaines d'entre elles, et les autres vont avoir des propositions de dates en ce sens, prévu des réunions où nous reviendrons sur un certain nombre de ces sujets et des réunions, pas à La Trinité, Pâques est tout près, mais des réunions la semaine prochaine ou dans les 15 jours. Je vous remercie de bien vouloir vous libérer pour y venir. C'est ce que je souhaitais d'une manière globale vous dire et d'une manière précise, et vous donner une nouvelle fois l'assurance, d'une part que je ne suis sûrement pas indifférent à l'avenir de l'agriculture jurassienne, et d'autre part, que j'ai la volonté de demeurer un appui pour les agriculteurs jurassiens.

Merci de votre attention.

(Applaudissements)

Monsieur Dominique Chalumeaux,

Merci Monsieur le Préfet. Je veux simplement vous dire que votre présence ici, au-delà des discours que vous pouvez nous délivrer, est toujours très appréciée et que, bien entendu, votre implication dans les dossiers agricoles ou sur des dossiers plus précis de la Chambre d'agriculture ne se limite pas à votre présence en Session. Nous travaillons en effet régulièrement ensemble, dans une parfaite harmonie. Je vous en remercie. Vous vous rendez toujours disponible à chacune de nos sollicitations, vous-même ou vos services, en particulier Monsieur Roche, votre Directeur départemental et ou l'ensemble des agents de la DDT.

Merci à toutes et à tous. Nous arrivons au terme de cette assemblée.

Vous avez une petite formule à lire, Monsieur le Préfet, je vous redonne donc la parole.

Installation de Madame Cécile Muret, par Monsieur Jacques Quastana, Préfet du Jura

Monsieur Dominique Chalumeaux,

Madame Muret, si vous voulez bien vous lever. Vous êtes nouvelle membre de notre assemblée.

Monsieur Jacques Quastana,

Il me revient de vous installer pour que vous puissiez valablement participer aux travaux de la Chambre. Vous êtes donc installée à partir du moment où, à la suite de la démission de Monsieur Dominique Bouillet, et au titre du collège 1 des chefs d'exploitation et assimilés, Confédération Paysanne « un avenir pour tous les paysans », vous êtes membre de la Chambre d'agriculture. Vous voilà donc installée avec mes félicitations, Madame.

(Applaudissements)

Madame Cécile Muret,

Merci.

Monsieur Dominique Chalumeaux,

Cette formalité étant accomplie, nous nous retrouvons comme d'habitude, à l'Hostellerie des Monts Jura pour ceux qui peuvent partager le déjeuner avec nous. Merci à tous.

- - - - -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 h 40)